

**Compte-rendu conseil d'école**  
**Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC**  
**Jeudi 21 mars 2024**

**Participants**

<b>Fonction</b>	<b>Nom-Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Absent</b>	
Directeur	M. JOLY	X			
IEN	M.GUICHOUX		X		
DDEN	Mme TARROUX	X			
Maire ou représentants	M.HOUITTE		X		
	Mme GARNIER	X			
	M.LE SAGE		X		
Enseignants	Mme VERDY	X			
	M. BILLARD	X			
	M.LAPORTE	X			
	Mme DAGORNE		X		
	Mme ETIENNE		X		
	Mme LEROY		X		
	Représentants des parents d'élèves	M. ALVAREZ (titulaire)			
		Mme MAILLET BLANDEAU (titulaire)			
		M.JARNOT (titulaire)			
M. PICHON (titulaire)		X			
Mme LE CADRE (titulaire)			X		
M. KIRIOLET (suppléant)			X		
	M.BLANDEAU (suppléant)	X			
<b>Invités</b>					
Coordinatrice Enfance-Jeunesse	Mme GERAUD	X			
Directrice d'accueil de Loisirs	Mme DELDY		X		

**Ordre du jour**

1. Rentrée 2024 : effectifs, classes, équipe enseignante et ATSEM
2. Relations école-famille : les absences, la santé à l'école
3. Sorties, thématiques prévues : de mars à juin 2024
4. Le programme PHARE : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école
5. Points abordés par les représentants des parents d'élèves : **école, centre de loisirs, mairie**

Le secrétaire de séance : **A.VERDY**

Le directeur : **M.JOLY**

# Compte-rendu conseil d'école

## Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

### Jeudi 21 mars 2024

Le conseil d'école démarre à **18h**. Un tour de présentation des participants est fait. Le directeur d'école aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

#### I. Rentrée 2024 : effectifs, classes, équipe enseignante et ATSEM

L'école maternelle fait l'objet d'une fermeture de classe pour l'année scolaire 2024-2025.

Les prévisions d'effectifs envoyés en novembre 2023 étaient les suivants :

TPS	PS	MS	GS	Total
10	36	30	32	<b>108</b>

Les prévisions au 21/03/2024 :

TPS	PS	MS	GS	Total
?	34	30	29	<b>93</b>

Les enseignants ont réfléchi à différents scénarii pour la composition des classes. En moyenne, il y aura 23 – 24 élèves par classe à ce jour.

Pour l'accueil des TPS (nés en 2022), 10 étaient prévus dans les effectifs. 1 seul a été comptabilisé par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). L'équipe enseignante a fait le choix de ne pas accueillir de TPS. Ce choix est la conséquence de la fermeture d'une classe. Nous accordons la priorité à l'accueil dans des bonnes conditions des PS, MS, GS. Les familles seront très prochainement informées de cette d'équipe, par le directeur, pour qu'elles puissent s'organiser en conséquence.

Pour rappel, le dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans a été mis en place pour les enfants éloignés de la culture de l'école (réduire les inégalités sociales, langagières) essentiellement dans les zones d'éducation prioritaire. Pour information la commune de Vignoc a un IPS (indicateur de positionnement social) élevé.

#### 2. Relations école-famille : les absences et la santé à l'école

##### ➤ Les absences :

Le directeur rappelle que « **tous les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile sont soumis à l'obligation d'instruction** ». Les parents de l'école maternelle ont fait le choix que cette instruction se fasse à l'école maternelle. Il y a donc une **obligation d'assiduité scolaire**.

La note de rentrée envoyée le 8/09/2023 par mail aux familles précise ceci :

« *Le calendrier des vacances scolaires a été transmis par le biais du cahier de liaison aux parents. Ceux-ci en ont pris connaissance et l'ont signé. L'instruction étant obligatoire pour les enfants dès la petite section, toute absence doit être justifiée. En cas d'absence prévue ou imprévue, un courrier justificatif devra être adressé au directeur (ecole.0352198Z@ac-rennes.fr). Les absences longues (plus de 3 jours) sont à signaler **obligatoirement** à M. L'inspecteur de l'Éducation Nationale (ce.ien35.stgregoire@ac-rennes.fr). Merci de mettre en copie le directeur de l'école »*

**Rappel :** les absences doivent être signalées à l'enseignant **mais également** au directeur de l'école. Les absences de plus de 3 jours doivent être signalées obligatoirement à l'Inspecteur **par les parents**.

##### ➤ La santé à l'école

Le mail du 02/02/2024 adressé aux familles a permis de préciser les conditions de la prise de médicaments sur le temps scolaire.

En début d'année scolaire, dans la note de rentrée et plus précisément dans la feuille de renseignements complémentaires, il est indiqué aux familles qu'il faut prendre contact avec le directeur de l'école pour leur enfant

# Compte-rendu conseil d'école

## Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

### Jeudi 21 mars 2024

présentant un problème de santé : maladie chronique, allergie. Ces problèmes de santé rentrent dans le cadre d'un PAI qui est un protocole d'urgence et non un traitement de fond.

Concernant la prise de médicament hors PAI: après avoir contacté le médecin scolaire, le directeur précise qu'à titre exceptionnel l'enseignant peut donner un médicament à l'enfant sous deux conditions :

- Avoir l'ordonnance avec la prescription
- Avoir une autorisation écrite des parents

Sur le temps du midi, les agents ne peuvent donner des médicaments (hors cadre du PAI). En revanche, les parents peuvent se déplacer pour donner un médicament à leur enfant.

### 3. Sorties, thématiques prévues de mars à juin 2024

- **Narramus (GS)** : l'objectif de ce travail / de ce projet est de raconter et théâtraliser un album -> la chèvre biscornue
- **Décloisonnement**
- \* **GS : Projet sciences - 3 thématiques sont travaillées** : les équilibres, l'électricité, les aimants
- \* **MS** : Ils sont répartis en deux groupes. Un groupe travaille sur un conte et l'autre la phonologie.
- **Projet artistique avec Hélène SIELLEZ** : les élèves travaillent autour d'un arbre à deux faces : un côté vertueux et un côté pollué. En parallèle, en classe nous travaillons sur ce qu'est un écosystème. Les enfants ont exploré différentes techniques : tissage, papier mâché, quilling à partir de matériaux de récupération. Une exposition sera proposée en juin prochain. Les parents ainsi que l'artiste seront conviés à cette proposition
- **Elevage de coccinelles prévu en période 5**
- **Sortie à la ferme du monde à Carentoir pour 3 classes ( MS, MS/GS, GS )** le mardi 11 juin 2024. [La Ferme du Monde à Carentoir dans le Morbihan, Bretagne](#). C'est un parc animalier qui rassemble 400 animaux d'élevage des 5 continents, vivant en semi-liberté dans un parc de 25 hectares. Les enfants pourront découvrir ce lieu, prendre le petit train.
- **Projet passerelle avec la petite enfance**. Une convention a été élaborée entre l'école maternelle et la micro crèche Matriocka. Un projet a également été construit par les deux structures. La première venue des enfants de la crèche était prévue mardi 19 mars mais celle-ci a dû être annulée au dernier moment car la convention n'a pas été signée. D'autres dates sont prévues en avril et mai pour accueillir ces futurs PS. L'école souhaite aussi accueillir des enfants gardés par des assistantes maternelles. L'organisation est à préciser car les assistantes maternelles viendraient avec tous les enfants qu'elles ont en charge et pas seulement des enfants prêts à rentrer à l'école.
- **Poney pour les GS** : les dates prévues : jeudi 23 mai, vendredi 31 mai, jeudi 6 juin, vendredi 14 juin 2024. Un projet pédagogique est coconstruit avec le centre équestre. Les parents seront sollicités pour nous accompagner et encadrer ces séances.
- **Liaison GS/CP en juin**. Les GS iront déjeuner à l'élémentaire le jeudi 16/05 et le jeudi 20/06. Des échanges ont lieu entre les enseignants de GS et de CP pour construire cette liaison.

### 4. le programme PHARE : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école

4 enseignants de l'équipe ont été formés à la **Méthode de Préoccupation Partagée**. Ils forment une équipe de référence (« équipe de bien-être ») qui doit se présenter dans chaque classe pour expliquer leur rôle.

Si un cas de harcèlement apparaît, l'équipe PHARE met en place une intervention qui doit durer une quinzaine de jours. Il s'agit d'entretien avec l'élève cible, des témoins, les intimidateurs, les parents...

Les intimidateurs sont questionnés pour trouver une réponse à la situation.

Cette méthode est non blâmante mais contraignante : la situation doit évoluer en 15 jours. Sinon, il y a sanction.

Documents ressources : [pHARe : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)

**Compte-rendu conseil d'école**  
**Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC**  
**Jeudi 21 mars 2024**

**5. Points abordés par les représentants des Parents d'élèves : école, centre de loisirs, mairie**

**Ecole**

- 1- **Un point sur le nombre d'inscriptions pour la rentrée prochaine et point sur la fermeture de classe :**  
*cf. point 1*

**Périscolaire**

Pas de question remontée

**Municipalité :**

- 1- **La fermeture d'une classe laisse 1 classe disponible dans la nouvelle école maternelle. Qu'est-il prévu pour la 6<sup>ème</sup> classe libérée?** Il est possible qu'une classe d'élémentaire vienne occuper une salle de classe disponible en maternelle. L'équipe de la maternelle n'est pas opposée. Cependant, elle pourra proposer d'autres occupations de cette salle. Un mail sera rédigé dans ce sens à Mme GARNIER. L'équipe enseignante précise qu'il appartiendra au maire de décider du devenir de cette classe.  
Pour les représentants de parents d'élèves, l'inclusion d'une classe d'élémentaire au sein de l'école maternelle est source d'inquiétudes et pose de nombreuses questions, d'ordre matériel (inadaptation des WC, défaut d'intimité), d'ordre pratique (organisation des récréés) et enfin au regard du partage des responsabilités (quid si un élève d'élémentaire blesse un élève de maternelle ou se blesse dans l'école maternelle) ... Une partie des représentants de parents d'élèves de maternelle regrettent une nouvelle fois que toutes les solutions alternatives n'aient pas été étudiées avant de décider cette inclusion dans l'école maternelle. Les représentants de parents d'élèves de maternelle ont demandé quelle classe d'élémentaire sera incluse dans l'école maternelle. Cette question sera tranchée par l'école élémentaire. Y aura-t-il une consultation de l'école maternelle ? L'équipe enseignante le souhaite.
- 2- **Les avancées sur les travaux de la nouvelle école maternelle.** Les intempéries ont engendré du retard, cela va compromettre la rentrée en septembre. La mairie espère un emménagement dans les nouveaux locaux à la Toussaint.
- 3- **La dernière augmentation du coût de la cantine :** il y a une augmentation des charges qui se répercute sur le prix des repas. Des parents déplorent la faible qualité des repas fournis et les représentants de parents d'élèves regrettent le manque de communication préalable de cette nouvelle augmentation (information reçue par mail fin décembre pour une mise en œuvre en janvier, alors qu'un conseil de l'école s'était tenu début novembre).
- 4- **L'obligation de produire un certificat médical pour justifier l'absence d'un enfant malade.** La mairie justifie ce certificat médical pour prévenir des abus de certaines familles qui ne préviennent pas des absences or les repas sont commandés. Cependant, Mme Garnier accepte une attestation sur l'honneur.
- 5- **L'entretien de la cour de l'école : problèmes d'échardes.** Les services techniques ont été prévenus de ce problème.

Fin du conseil d'école : 20h20

Prochain Conseil d'école : Jeudi 20 juin 2024